



Règlement de la garderie

Démarches pour une inscription garderie à la Rentrée 2021-2022:

Si vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) à la garderie à la rentrée 2021-2022, veuillez remplir la fiche de renseignements ci-jointe (ou mettre à jour vos fiches) et fournir les documents suivants :

- La fiche de renseignements complétée
- Une photocopie du carnet de vaccination
- Une attestation d'assurance
- Une attestation de quotient familial
- Un RIB – Attention, pour le prélèvement automatique, 2 RIB sont nécessaires (1 pour la cantine, 1 pour la garderie)

Les tarifs :

	TRANCHE	TARIFS	1 ^{er} enfant	2e enfant et plus
L.E.A	1	De 0 à 369	0.25 € /he	0.25 € /he
	2	De 370 € à 499 €	0.45 €/he	0.45 €/he
	3	De 500 à 700	0,60 €/he	0,60 €/he
	4	de 701 à 873	2,60 €/he	2,55€/he
	5	de 874 à 1073	2,65€/he	2,60€/he
	6	de 1074 à 1273	2,70€/he	2,65€/he
	7	de 1274 à +	2,75€/he	2,70€/he
tarif petit dej-gouter			0,80 €	

Facturation :

Chaque début de mois, une facture est envoyée par mail et ce, à l'adresse qui nous sera transmise par le biais du dossier d'inscription aux services périscolaires.

ATTENTION ! Désormais l'étude est une activité de la garderie. De ce fait, celle-ci est facturée au même tarif (cf. tableau ci-dessus)

Moyens de paiement :

Les factures sont à régler :

- par prélèvement automatique (Ce mode de règlement est à privilégier (sauf cas particuliers). Pour cela, merci de joindre un RIB)
- par carte bancaire

ATTENTION. Les règlements par carte bancaire s'effectuent sur directement à la garderie.

Fonctionnement de la garderie :

- La garderie ouvre ses portes le matin de 7h00 à 8h50 et le soir de 16h30 à 19h. Pour des raisons d'organisation, les enfants ne sont plus acceptés en garderie après 8h40 (temps de préparation pour se rendre dans les classes) et les parents ne peuvent pas récupérer les enfants avant 16h50 (temps du goûter).

- Une fiche personnelle au nom de l'enfant est créée une fois l'inscription réalisée. Sur celle-ci sont précisés les éléments suivants : date, heure d'arrivée, petit-déjeuner, heure de départ, goûter. Il vous sera demandé de signer la fiche en déposant et/ou en récupérant votre enfant.

- La facturation est établie par tranche de 30 minutes entamées. (Par exemple, un enfant qui repart à 17h09 se verra facturer une heure puisque la demi-heure de 17h00 à 17h30 est entamée)

Le transfert de responsabilités :

Le matin :

Dès leur arrivée en garderie, les enfants sont pris en charge par l'équipe et peuvent participer à diverses activités (activités manuelles, jeux de société,...). Aux alentours de 8h40, les enfants commencent à ranger puis récupèrent leurs affaires et se dirigent vers les classes.

Les élèves de maternelle et primaire sont accompagnés en classe et confiés à leur enseignant. Pour certaines classes, et selon l'organisation des enseignantes, les élèves peuvent aussi être confiés aux enseignants dans la cour de récréation.

Le soir :

Les élèves de maternelle de petite et moyenne sections sont récupérés par une animatrice en classe. Les élèves de grande section sont conduits, par leur institutrice en garderie.

Les élèves d'élémentaire sont invités à se présenter spontanément à la garderie, moment à partir duquel ils sont pris en charge par l'équipe d'encadrement de la garderie.

Les parents des enfants pris en charge par le personnel de garderie devront s'acquitter au minimum d'une demi-heure de garderie.

Dispositions générales :

Tous les enfants sont tenus de respecter :

- leurs camarades
- le personnel de la garderie
- les règles de sécurité et d'hygiène
- le matériel et les locaux

Le personnel de Garderie est tenu de respecter les enfants, d'assurer leur confort et leur sécurité.

Les parents sont tenus à des règles de courtoisie élémentaires auprès du personnel de garderie.

Les animatrices ne sont pas habilitées à se rendre dans les classes pour récupérer les vêtements oubliés par les enfants, tout comme elles ne sont pas responsables des pertes de vêtements et d'effets personnels des enfants.

Toute dégradation du matériel de la garderie supposera un remplacement ou un remboursement par la famille.

Les enfants ne seront remis par le personnel de la garderie, qu'aux personnes inscrites sur la fiche de renseignements. Une pièce d'identité pourra éventuellement être demandée.

Tout manquement à ce règlement pourra être sanctionné d'une exclusion temporaire ou définitive de la garderie.

En cas de retard, merci de prévenir Morgane au 06.18.60.35.82 ou au 03.20.05.07.79



Je soussigné(e)

parent de

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter.

Fait à le

Signature